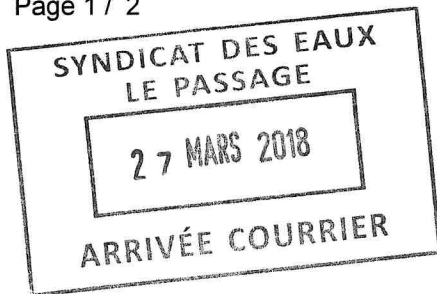


Rapport d'analyse  
Edité le : 15/03/2018

Page 1 / 2



SMEA DE LA HAUTE BOURBRE

74 CHEMIN DU MORIOT  
38490 LE PASSAGE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE18-28493		<b>Analyse demandée par :</b> ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1803-8003-1			
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION DE REYTEBERT	<b>Code PSV :</b> 000001349	
<b>Localisation exacte :</b>	APRÈS TRAITEMENT OU PREMIER ABONNÉ		
<b>Dept et commune :</b>	38 DOISSIN		
<b>UGE :</b>	0219 - SYNDICAT DE LA HAUTE BOURBRE		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	AUC	<b>Type Analyse :</b> TRIA1	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SIE DE LA HAUTE BOURBRE MAIRIE LE PASSAGE 38490 LE PASSAGE		
<b>Nom de l'installation :</b>	REYTEBERT	<b>Type :</b> TTP	<b>Code :</b> 000970
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 08/03/2018 à 09h30 Réceptionné le 08/03/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DURIEUX Christine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	UV+CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 08/03/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Pluviométrie 48 h	38TRIAZN	0	mm/48h	Observation visuelle			
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	38TRIAZN	8.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38TRIAZN	4.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38TRIAZN	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38TRIAZN	593	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #	
Chlore libre sur le terrain	38TRIAZN	0.22	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
Chlore total sur le terrain	38TRIAZN	0.23	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Analyses physicochimiques de base</b>								
Conductivité électrique brute à 25°C	38TRIAZN	586	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100 #	
<b>Anions</b>								
Nitrates	38TRIAZN	28.5	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#	
<b>Pesticides</b>								
<b>Total pesticides</b>								
Somme des pesticides identifiés	38TRIAZN	0.081	µg/l	Calcul		0.500	#	
<b>Pesticides azotés</b>								
Atrazine	38TRIAZN	0.012	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Atrazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Atrazine déséthyl	38TRIAZN	0.046	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Cyanazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Hexazinone	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Propazine	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Simazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Terbutylazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Terbutylazine déséthyl	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Simazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Atrazine déisopropyl	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#	
Atrazine déséthyl déisopropyl	38TRIAZN	0.023	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#	

38TRIAZN ANALYSE (TRIAZ+NO3) TRIAZINES (ARS38-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Marie FAURE  
Ingénieur de Laboratoire

